



Communiqué de Presse Lille le : 2 mai 2022

Une enquête de l'UFC-Que Choisir des Hauts de France 54 rue Jacquemars Gielée
59000 Lille T : 03 20 85 14 66

Le Nutri-Score ne stigmatise pas le patrimoine culinaire des Hauts de France!

Alors que la Commission européenne doit choisir d'ici la fin de l'année le format du futur étiquetage nutritionnel des produits alimentaires, le lobby des industriels prétend que les produits traditionnels seraient stigmatisés par le Nutri-Score. Pour démystifier cette assertion, l'UFC-Que Choisir des Hauts de France rend publique aujourd'hui une enquête menée sur 22 produits dans 5 familles d'aliments qui démontre qu'à rebours des idées reçues, une majorité des produits alimentaires du terroir des Hauts de France obtiennent de bonnes notes avec le Nutri-Score. Pour que les consommateurs puissent systématiquement bénéficier de cet outil fiable pour équilibrer leur alimentation, l'Association transmet les résultats de son enquête à la Commission européenne et l'exhorte à retenir le Nutri-Score comme futur modèle européen obligatoire.

L'enquête de l'UFC-Choisir contredit l'argument douteux des industriels

Face à l'augmentation préoccupante du surpoids et de l'obésité¹ et leurs conséquences délétères sur la santé, les autorités européennes ont prévu d'imposer en face avant des produits alimentaires un étiquetage nutritionnel dont le format devra être défini d'ici fin 2022. Dans ce cadre, il serait logique de choisir le Nutri-Score, un affichage simple et rigoureux plébiscité, aussi bien par les scientifiques² que les consommateurs³, et déjà adopté en France et dans cinq autres pays de l'Union.

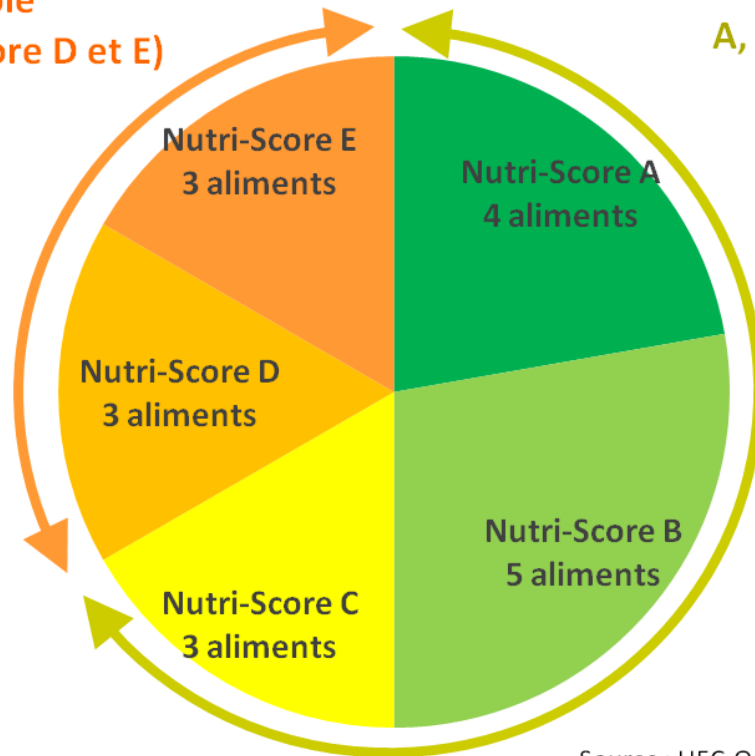
Bien décidés à masquer la faible, voire la mauvaise qualité nutritionnelle de leurs produits et refusant toute amélioration de leurs recettes, certains industriels s'activent pour tenter de décrédibiliser le Nutri-Score. Leurs lobbyistes, instrumentalisant le capital 'sympathie' dont bénéficie le patrimoine alimentaire européen, prétendent que son calcul serait erroné car il donnerait systématiquement de mauvaises notes aux produits traditionnels en citant notamment le roquefort, le jambon de Parme, l'huile d'olive, etc.

Souhaitant faire toute la lumière sur cet argument douteux, nous avons recueilli un échantillon de 22 références de produits, représentant 5 familles d'aliments typiques de notre région des Hauts de France afin d'en calculer le Nutri-Score. Les résultats montrent que loin d'être systématiquement mal notés, nos produits traditionnels se répartissent au contraire sur toutes les classes du Nutri-Score.

Répartition des aliments traditionnels dans les Hauts de France selon le Nutri-Score

6 aliments à consommer de manière raisonnable (Nutri-Score D et E)

12 aliments de Nutri-Score A, B et C



Source : UFC-Que Choisir

Nutri-Score D et E : gare aux fausses interprétations !

Contrairement à ce que prétendent les opposants au Nutri-Score, il apparaît que les aliments traditionnels de Nutri-Score D ou E représentent en réalité pour les Hauts de France, à peine un tiers de notre échantillon

Ce classement opéré par le Nutri-Score est parfaitement justifié puisqu'il traduit les fortes teneurs en matières grasses saturées et en sel présentes dans certaines charcuteries ou certains fromages, ou encore la proportion élevée de sucre dans les desserts. Rappelons que ce classement, rarement affiché sur les produits mal notés⁴, ne vise en aucun cas à les dénigrer, ni à en interdire leur consommation, mais signifie seulement qu'il est recommandé de les consommer en quantités modérées et à des fréquences raisonnables. Sous réserve de respecter ces recommandations, ces produits ont donc tout à fait leur place dans une alimentation diversifiée et équilibrée.

Souhaitant que les consommateurs puissent choisir leurs aliments pour équilibrer leur alimentation, l'UFC-Que Choisir des Hauts de France ayant démontré que le Nutri-Score ne stigmatise pas les aliments traditionnels des Hauts de France.

- **Exhorte les professionnels de l'agro-alimentaire à ne plus dénigrer ce classement nutritionnel,**
- **Transmet les résultats de son enquête à la Commission européenne et l'enjoint de ne pas céder aux faux arguments des lobbys industriels, en choisissant le Nutri-Score pour qu'il devienne le futur modèle obligatoire au niveau européen.**

Contact Médias : Robert Bréhon T : 06 99 95 02 73

1 Chez les enfants, les taux d'obésité et de surpoids en France ont été multipliés par six depuis les années soixante pour atteindre désormais 17 %. Chez les adultes, une personne sur deux en France est concernée.

2 En 2015, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) s'est prononcé en faveur du Nutri-Score. En 2015 et en 2016, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a confirmé que les classements opérés par le Nutri-Score sont conformes aux recommandations nutritionnelles officielles du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

3 L'enquête réalisée en 2016 par le ministère de la Santé dans 60 supermarchés, ainsi qu'un test pratique auprès de consommateurs ont démontré la supériorité du Nutri-Score sur tous les autres modèles d'étiquetage testés.

4 Les aliments de Nutri-Score 'E' ne représentent qu'un pourcent des produits de grandes marques nationales affichant ce logo. Source : Etude "Evaluation à 3 ans du logo nutritionnel Nutri-Score"- Ministère de la Santé – Février 2021.